LE CONFLIT DE LA MÉTALLURGIE LILLOISE EST TERMINÉ

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

A 21 h. 30 enfin, patrons et ouvriers pénétraient ensemble dans le bureau où les attendaient MM. Bourneton et Arbel. A 22 h. 15, les représentants de la Chambre Syndicale Ouvrière de la Métallurgie, ceux des Syndicats des Ingénieurs Agents de Maîtrise et Techniciens et ceux de la Chambre Syndicale Patronale de la Métallurgie s'étaient mis d'accord sur le texte de la sentence qui fut signé par tous.

LA JOURNÉE D'HIER

Seconde journée d'arbitrage, 51e journée de la grève de la Métallurgie à Lille. La détente accusée mardi à l'annonce de la nomination des arbitres de leur prise de contact immédiate et de leurs consultations successives, s'affirma durant la journée et présida à l'atmosphère des négociations.

Aussitôt, dans la matinée les deux arbitres qui ont l'honneur de la redoutable tâche de mettre un terme au douloureux conflit et de poser les bases de conciliation ont repris leurs négociations.

Les conversations préliminaires

MM. Arbel, désigné par les patrons et Ch. Bourneton, secrétaire de l'Union départementale des Syndicats Ouvriers du Nord, arrivèrent à 10 heures à la Préfecture du Nord et peu de temps après recevaient les délégations qu'ils avaient convoquées : la S.I.A.M., les délégués patronaux, MM. Pilieverdier, Legrand, Valdelièvre, etc. et la délégation ouvrière, conduite par MM. Manguine et Gauthier, secrétaires du Syndicat de la Métallurgie.

Rien ne devait transpirer de ces consultations et à 12 h. 30 affichant un mutisme complet, arbitres et délégués quittèrent la Préfecture.

Dans la soirée nous devions apprendre que plusieurs questions avaient été posées par les arbitres aux deux délégations.

A la Bourse du Travail

Dès le début de l'après-midi l'animation régnait dans les couloirs de la Bourse du Travail. Après son entrevue avec les arbitres le Comité de grève tint une séance au cours de laquelle les différentes questions et suggestions présentées par les arbitres ont été entérinées.

Convoqués, les délégués ouvriers se réunirent à 14 h. 30, salle Cnudde. Ils eurent à connaître les entrevues qu'avaient eues dans la matinée leurs représentants avec les deux arbitres.

On causait beaucoup dans les couloirs d'un fait qui n'est pas nouveau et qui concerne une demande de sanctions déposée par les délégués ouvriers contre un certain nombre de patrons et agents de maîtrise qui auraient eu une « attitude provocante » à l'égard de certains ouvriers.

Les consultations de la soirée

Les délégations patronale et ouvrière qui avaient délibéré, à leur endroit, dans l'après-midi, ne revinrent qu'à 18 heures à la Préfecture.

Quelques instants nous avons pu joindre l'un des deux arbitres, M. Bourneton, le sourire aux lèvres « méridional », voulut-il dire, aux journalistes qui le questionnaient sur l'issue de la sentence arbitrale.

Une seconde réunion des deux arbitres commença à 18 h. 30 dans le 5e bureau du Conseil général. A ce moment arriva la délégation patronale.

La sentence arbitrale

Voici enfin le texte de la sentence arbitrale qui, ainsi que nous le disons plus haut, fut signée par les parties en cause à 22 h. 15 :

« Les soussignés, arbitres désignés par la Chambre syndicale patronale de la métallurgie de Lille et la Chambre syndicale ouvrière de la métallurgie de Lille pour examiner les désaccords qui ont motivé le conflit en cours dans la région lilloise et les résoudre dans le cadre de la loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail du 31 décembre 1936 ont convoqué les parties intéressées, savoir :

» Les représentants de la Chambre syndicale patronale de la métallurgie

» Les représentants des syndicats des ingénieurs, agents de maîtrise et techniciens.

» Les représentants de la Chambre syndicale ouvrière de la métallurgie.

» Après avoir entendu les parties dans leur exposé des contestations de nature à retarder la reprise immédiate du travail pour toutes les parties, ils ont décidé ce qui suit :

» Les cas particuliers faisant l'objet de contestation de la part des parties seront examinées par les arbitres après la reprise du travail ;

» Pour les 23 objets de plaintes pénales, les intéressés resteront en position d'attente hors de l'entreprise jusqu'à la décision arbitrale qui interviendra au plus tard lundi.

» Pour tous les autres cas, les salariés en faisant l'objet seront repris aux mêmes conditions que l'ensemble du personnel jusqu'à la décision des arbitres, qui interviendra le plus rapidement possible.

» Ceci posé, ils ont défini comme suit le protocole de la reprise du travail, qui est obligatoire de plein droit pour toutes les parties dès la mise en mouvement de la procédure d'arbitrage :

» La suppression complète et sans restriction des piquets de grève à la porte des usines ou bureaux aura lieu dès ce mercredi 6 janvier, à minuit, dans toutes les usines, sans exception, de la région lilloise.

» Dès le jeudi 7 janvier, au matin, sera commencée, contradictoirement entre les parties intéressées, la constatation de l'état des usines, qui devra être faite dans le minimum de temps mais avec le soin nécessaire pour la pleine édification des parties à l'établissement des constats complets et limitatifs.

» Dès le vendredi 8 janvier, au matin, seront convoquées les équipes nécessaires pour les remises en état qui résulteront des constatations ci-dessus et pour la préparation de la reprise du travail.

» La reprise du travail s'effectuera à partir du lundi 11 janvier, progressivement, au fur et à mesure des possibilités techniques de remise en activité des ateliers, pour être complète dans un délai maximum de :

» Quatre jours pour les usines de moins de 200 ouvriers ;

» Huit jours pour les usines de plus de 200 ouvriers ;

» Sauf cas de force majeure, qui devront être constatés par les délégués des parties de l'usine en cause,

» Les nécessités commerciales (absence de commandes et manque d'approvisionnements) pouvant apporter une impossibilité de reprise de tout le personnel, si à l'expiration du délai ci-dessus une usine n'a pu reprendre tout son effectif, elle s'engage à n'embaucher les ouvriers étrangers à son personnel au moment de la grève qu'après avoir repris tous ceux qui en faisaient partie au moment de la cessation du travail, ceci à poste équivalent, à moins de renoncement de ces derniers de reprendre leur poste, constaté par l'envoi de deux lettres recommandées.

» Les arbitres entendront ensuite toutes les parties pour prendre connaissance des motifs des difficultés en cours et les résoudre »

LE COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION OUVRIÈRE DEVANT LES DÉLÉGUÉS D'USINES

Immédiatement après la réalisation de l'accord sur les bases établies dans la sentence arbitrale, la délégation ouvrière s'est rendue à la Bourse du Travail, rue Léon-Gambetta, où l'attendaient les délégués des usines.

L'assemblée entendit successivement les comptes rendus de MM. Croizat, député de Paris, secrétaire général de la Fédération des Métaux ; Manguine et Gauthier, secrétaires de la Chambre syndicale ouvrière des Métallurgistes, qui parlèrent de l'interprétation qu'il faut donner à la sentence.

Les délégués décidèrent de faire supprimer les piquets de grève dès ce jeudi matin.

Ils reportèrent toute autre décision quant à la sentence arbitrale à l'assemblée générale des ouvriers en grève qui se tiendra ce matin, à 9 h. 30, dans la salle Delory de la Bourse du Travail.

LA FIN DE LA GRÈVE DES MÉTALLURGISTES DE LA SAMBRE

La reprise du travail doit avoir lieu ce matin dans de nombreuses usines

Dès hier matin, à 6 heures, les délégués d'usines se sont mis en rapport avec leurs directeurs pour procéder contradictoirement aux constats prévus par l'accord.

Dans tous les établissements, on vérifia l'état des lieux, le fonctionnement des machines, l'état d'entretien du matériel et de l'outillage, et cela ne donna lieu à aucune difficulté particulière, les piquets de surveillance d'entretien et de sécurité ayant, durant l'occupation, mis un point d'honneur à ce que tout soit soigneusement entretenu et que le moindre acte de malveillance ou de négligence ne soit commis.

A peu près partout, ces constats ont été terminés avant midi ; les usines, ateliers et bureaux étaient donc complètement libérés et on pouvait, dès ce moment là commencer à préparer la reprise du travail.

Une manifestation

Malgré un temps détestable et une pluie froide et pénétrante, la manifestation annoncée hier se déroula comme prévue sur la place de l'Industrie à *Sous-le-Bois* et groupa plusieurs milliers d'ouvriers et d'employés. Si le temps avait été plus favorable, on aurait sans doute enregistré un rassemblement extraordinaire.

Trois orateurs se firent entendre : MM. Brichot, du Comité central de grève, Borne et Semat, de la Fédération des Métaux.

M. BORNE fit un rapide historique de la grève, en rappela l'origine et les péripéties.

« On a voulu, dit-il, faire de ce mouvement, un mouvement politique. C'est faux. Les ouvriers se sont mis en grève devant les retards systématiques apportés à la signature de la convention collective. On va partout répétant (et nous savons bien d'où viennent ces bruits) que ces six semaines de souffrances n'auront rien rapporté aux ouvriers. Mais alors si la convention collective ne devait pas leur donner d'avantages comment explique-t-on que les patrons aient mis tant d'obstacles à la signer.

» Nous considérons le règlement actuel du conflit comme une victoire. La classe ouvrière a montré sa force, sa discipline, sa cohésion. Elle a montré sa volonté de faire appliquer intégralement les lois sociales et de cela devront se souvenir ceux qui seraient tentés de les « tourner » ou de les transgresser.

« La grève de décembre est donc une garantie pour l'avenir. »

M. SEMAT élargit encore la question : « En montrant leur puissance et leur volonté, les ouvriers ont déclaré qu'ils n'étaient pas les ennemis de l'ordre et qu'ils étaient prêts à collaborer loyalement avec les patrons, mais ils veulent une autorité intelligente et bienveillante.

» L'ouvrier français est, en effet, jaloux de sa dignité et de sa liberté. »

Parlant des accords conclus qui mettent fin au conflit, l'orateur signala que les ouvriers sont prêts à les respecter en toute loyauté. « Mais selon certaines informations, dit encore M. Semat, il apparaîtrait déjà que du côté patronal une minorité (très petite d'ailleurs) trouverait matière à quelques difficultés dans l'application, notamment sur le dernier point de la résolution du Gouvernement (reprise totale sans réembauchage individuel). »

« Cela, déclara avec force le Secrétaire général de la Fédération des Métaux, nous ne le permettons pas. Il faut qu'on sache que la combativité des ouvriers est loin d'être émoussée et que si on essayait de transgresser l'accord, nous sommes prêts à réoccuper les usines. »

Et c'est sur des paroles d'espoir en un avenir meilleur, en des lois sociales plus généreuses encore qu'il termine son discours.

Enfin, on demanda aux ouvriers de donner leur avis sur la conclusion de la grève.

A mains levées, la foule ratifia les décisions des dirigeants.

La manifestation se termina dans le calme.

La soirée

A 16 h. 30, devait avoir lieu une entrevue entre des délégués de la Chambre syndicale patronale et des délégués ouvriers pour régler certaines questions de détail ayant trait notamment à la reprise du travail.

M. JOSSIER, sous-préfet d'Avesnes, était venu à *Maubeuge* pour présider cette entrevue qui diverses circonstances retardèrent et qui commença vers 18 heures 30.

⁂

Dans la soirée d'hier, l'accord a été réalisé entre les délégations ouvrière et patronale sur la déclaration patronale suivante :

« Un télégramme de M. le Président du Conseil adressé à la presse en date du 4 janvier apportait certaines additions aux propositions qu'il avait faites en date du 2 janvier et que nous avions acceptées.

» Nous n'avions pas donné notre accord sur ces additions. Nous pensions que, comme nous la délégation ouvrière accepterait l'arbitrage sur les dites additions comme sur tous les autres points litigieux.

» Notre lettre du 6 janvier à M. le Sous-Préfet confirmait ce point de vue.

» Désireux de mettre fin au conflit, nous acceptons, néanmoins, sans que cette mesure de conciliation puisse constituer un précédent, que tous les ouvriers reprenant le travail rentrent aux usines, tous droits et ancienneté étant maintenus.

» Signé : Mercier, de Becco, Minguet, Krieger »

Les « suspensions »

Dans la journée, on apprit par des lettres de directeurs d'usines, quels étaient ceux touchés par les premières « suspensions » ; quelques ouvriers ou employés furent prévenus qu'ils faisaient partie de la liste des cas en attente, et qu'ils n'avaient pas à se présenter à l'usine tant que leur dossier n'aurait pas reçu l'avis des arbitres.

En fin d'après-midi, on parlait de quelques difficultés sur l'application du dernier alinéa de l'accord dans deux ou trois établissements. Mais on espère bien que tout cela sera aplani et que ce matin les machines commenceront à tourner en attendant la très prochaine reprise normale de l'activité générale du Bassin.

A HAUTMONT

Dès hier matin, les usines d'Hautmont furent selon l'entente signée entre les délégations patronale et ouvrière, évacuées, cependant qu'il était procédé aux constats comme prévu. Dans toutes les usines, ces opérations se sont déroulées dans le plus grand calme.

Toutefois, un malentendu sembla planer durant toute cette journée et, vers midi, le bruit circulait en ville que deux usines étaient à nouveau occupées à la suite d'un conflit sur la question du réembauchage

UNE USINE RÉOCCUPÉE PUIS ÉVACUÉE A NOUVEAU

Aux Aciéries du Nord, la délégation ouvrière nous déclara qu'après le constat des lieux et de l'état des machines le directeur avait manifesté à la délégation de procéder au réembauchage par voie d'inscription, et qu'à cet effet une affiche serait apposée à la porte d'entrée de l'usine.

Aussitôt, la délégation ouvrière alerta les ouvriers proches et, bientôt, plus de 200 réoccupaient les ateliers.

Des pourparlers furent alors engagés, et la direction se rendit à la Chambre patronale de Maubeuge. De leur côté, les ouvriers avaient alerté leurs organisations syndicales.

Peu après suivant en cela les instructions des dirigeants de la C.G.T., l'usine était à nouveau évacuée.

Les pourparlers se poursuivirent alors à Maubeuge toute la journée cependant que les délégués restaient dans les usines, attendant le résultat des démarches entreprises.

Vers 18 h. les usines étaient complètement évacuées.

UN MEETING SOUS LA PLUIE

La ville connut, toute la journée, une vive animation, qui se fit plus intense dans la soirée.

Vers 19 h. de nombreux ouvriers se trouvaient massés sur la Grand Place, attendant le résultat des pourparlers engagés à Maubeuge.

Vers 19 h. 30, MM. Depecker et Deville vinrent rendre compte des pourparlers au ouvriers qui, depuis plus d'une heure, attendaient sous la pluie. M. Depecker engagea les ouvriers à se rendre demain à leur travail et à ne signer aucune pièce de réembauchage.

Des pourparlers se poursuivront en présence de M. Jossier, sous-préfet, qui concernent trois usines où l'accord total n'est pas encore réalisé.

Après 74 jours de grève 700 ouvriers papetiers de Blendecques vont reprendre le travail

L'accord s'est réalisé sur un texte élaboré par les arbitres qu'avaient désignés les deux parties

On sait que les ouvriers papetiers de Blendecques étaient en grève et que ce conflit menaçait de s'éterniser.

En application des récentes dispositions votées par le Parlement, la direction des Papeteries Avot et Cie à **Blendecques**, d'une part, et les ouvriers d'autre part, désignèrent comme arbitres : M. Delcourt, président du tribunal civil de **Saint-Omer**, et M. Chopin, secrétaire général de l'Union départementale des syndicats confédérés du Pas-de-Calais, qui ont convoqué et entendu les parties les mardi 5 et mercredi 6 janvier, à la Sous-Préfecture de Saint-Omer.

Déjà, depuis le début de la grève et à de nombreuses reprises, M. le sous-préfet de Saint-Omer avait tenté de rapprocher les parties intéressées et, peu à peu, il avait réussi à leur faire admettre certaines formules de conciliation susceptibles de mettre fin à ce douloureux conflit. Grâce à ses efforts et au résultat qu'il avait acquis, les arbitres ont entrepris leur tâche dans une atmosphère de détente favorable qui a permis le dénouement de ce conflit qui durait depuis soixante-quatorze jours et intéressait 700 ouvriers et ouvrières.

De leur côté, les arbitres ont fait tous leurs efforts pour concilier les parties sur les difficultés les plus urgentes à résoudre. Ils ont réussi à élaborer une formule d'entente permettant aux Etablissements Avot de rouvrir immédiatement leurs portes.

Le texte de l'accord

Voici, d'ailleurs, le texte de l'accord intervenu :

« Devant nous, André Delcourt président du tribunal civil de Saint-Omer, arbitre amiable compositeur, désigné le 2 janvier par les administrateurs des Etablissements Avot, et Clotaire Chopin, secrétaire général de l'Union départementale des syndicats confédérés, arbitre amiable compositeur, désigné par les délégués ouvriers.

» Ont comparu sous notre invitation, d'une part, MM. Géry Avot, Pierre Avot, Emile Caillet ; d'autre part, MM. Joly Léonard, secrétaire du Syndicat confédéré des Etablissements Avot ; Denekre Julien, secrétaire de l'Union fédérale des papiers et cartons de la vallée de l'Aa ; Lefebvre Georges, délégué du Syndicat ; Bourdon Maurice et Latour André, également délégués ; lesquels, après avoir contradictoirement exposé les causes et les circonstances de la nature du conflit qui les divise depuis le déclenchement de la grève le 23 octobre 1936, ont sollicité l'arbitrage sur les difficultés qui s'opposent à la reprise du travail.

» Après échange de vues et examen du différend, dans un esprit de bienveillance réciproque, les représentants des patrons et des ouvriers sont tombés d'accord sur les points suivants :

» 1 Les piquets de grève seront immédiatement supprimés et la liberté d'accès à l'usine de Blendecques sera dès à présent totale ;

» 2. La reprise du travail à ladite usine se fera à partir du vendredi 8 janvier à 8 h. du matin, au fur et à mesure des possibilités techniques et sera complète au plus tard le 1er février 1937 ;

» Tous les membres du personnel des Etablissements Avot reprendront le travail aux lieu, place et conditions qu'ils avaient au 23 octobre 1936, à l'exception, toutefois, de douze ouvriers que les patrons entendent ne pas reprendre et dont le sort sera ultérieurement fixé à la requête de la partie la plus diligente, soit éventuellement par décision de justice sur la question de savoir s'il y a ou non rupture de contrat de travail nécessitant un réembauchage soit par un nouvel arbitrage, mesures qui devront être provoquées dans le mois de ce jour, faute de quoi il y aura réembauchage obligatoire de ces ouvriers par les patrons, tous droits et moyens des parties demeurant réservés en ce qui concerne le sort de ces ouvriers ;

» 4. Jusqu'à décision définitive les concernant et à partir du jour où selon les possibilités techniques lesdits ouvriers auraient dû être repris avec leur équipe, ils recevront une indemnité quotidienne égale au salaire qu'ils toucheraient s'ils avaient repris leur emploi ;

» 5. Le présent accord arbitral sera déposé d'ici huitaine au greffe du tribunal civil de Saint-Omer et copie en sera affichée à la mairie de Blendecques par les soins des délégués ouvriers, et à la porte de l'usine, par les soins des patrons ;

» 6. Tout différend relatif à l'exécution de cet accord sera soumis à l'arbitrage des arbitres amiables compositeurs déjà choisis.

» 7. Les frais du présent arbitrage seront supportées par moitié par chacune des parties ;

» 8. L'objet de l'arbitrage actuel est considéré comme épuisé. »

LE MÉCONTENTEMENT DES OUVRIERS AGRICOLES

LEURS DÉLÉGUÉS RENCONTRERONT LE PRÉFET DU NORD VENDREDI

Le Secrétariat de la Fédération Nationale Agricole nous adresse un communiqué dans lequel il attire l'attention du public sur la situation pénible qui est faite aux travailleurs de la terre et le mécontentement croissant de ces derniers, alléguant que le contrat collectif signé en juillet 1936 est violé en maints côtés, que les heures de travail, pas plus que les congés payés ne sont respectés.

« Le Secrétariat a déjà pressenti le Ministre de l'Agriculture de cette situation intolérable, dit le communiqué.

» Une réponse du ministre pour mettre fin à cette situation est attendue

» Le Secrétariat qui avait déjà saisi le Préfet par lettre, a décidé de solliciter une entrevue avec lui. Le Préfet vient de faire droit à cette demande. Cette entrevue aura lieu **vendredi 8 janvier**, à 16 heures. La délégation qui comprendra les délégués du département ainsi qu'un représentant de l'U. D., exposera au Préfet du Nord dans tous ses détails la situation malheureuse de la corporation

» Tous les ouvriers agricoles sont invités à mettre le syndicat au courant de leur situation.

» Le Syndicat régional des Ouvriers Agricoles du Nord les aidera dans la plus large mesure. »

COUR D'ASSISES DU NORD

UN PÈRE INDIGNE DE MARCQ-EN-BARŒUL CONDAMNÉ A 5 ANS DE RÉCLUSION

Un père indigne, Valéry Van Landu[illegible], qui avait abusé de sa fillette, à **Marcq-en-Barœul**, a été condamné à **5 ans de réclusion.**

L'accusation était soutenue par M. l'avocat général Bornet, et la défense, par Me Maurice Reisenthel.

TRIBUNAL MILITAIRE DE LILLE

AUDIENCE DU 6 JANVIER

Respect au chef. — Le soldat Albert Delattre, du 110e régiment d'infanterie, a injurié son caporal. Il le menaça. Le Tribunal l'a condamné à 3 mois de prison avec sursis. (Me Derville).

Service de ville. — Le soldat Omer Pannier, du 43e régiment d'infanterie, se promenait en ville lorsqu'il rencontra le service de garde. Le sergent lui fit des observations au sujet de sa tenue. Pannier répondit par des injures. Le Tribunal l'a condamné à 6 mois de prison avec sursis (Me Derachinois).

Le bien d'autrui. — André Michaux, du 43e régiment d'infanterie, a dérobé 1 stylo, 1 briquet et une somme de 15 fr. à un élève de la Préparation Militaire. 2 mois avec sursis (même défenseur).

Affaires diverses. — 2 mois de prison au soldat Fourquier, du 51e régiment d'infanterie, pour abandon de poste alors qu'il était de service à la poudrière (Me Delcourt).

— 6 mois de prison à Margus Schateman, 39 ans, qui a déserté le 5 août 1928. Il se constitua prisonnier dernièrement dans une gendarmerie à proximité de la frontière espagnole.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

DES TRAVAUX ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU CONDITIONNEMENT

Le fronton du conditionnement, place Faidherbe, était en mauvais état et sa réparation s'imposait d'urgence. Des échafaudages ont été dressés il y a quelques jours et les ouvriers s'activent à la besogne ainsi qu'on le voit sur notre cliché.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél 351-17). — Dépôt de vente : 36, r. du Collège

UNE IMPORTANTE REUNION D'INFORMATION DES OUVRIERS CHARBONNIERS

Tous les délégués des divers charbonnages de Roubaix avaient été conviés à assister à une importante réunion qui se tint hier soir, à 18 h., à la Brasserie des Orphéonistes, 126, rue de la Gare, sous la présidence de M. Robert Delaval, secrétaire du Syndicat des Transports charbonniers de Roubaix.

Plus de trente délégués étaient présents lorsque le président de séance fit connaître les motifs de la convocation.

Il exposa, d'abord, les situations des syndiqués depuis la fin de la grève et il se déclara heureux des résultats obtenus et aussi, de l'attitude des travailleurs. Puis, abordant une autre question extrêmement importante et étant à l'ordre du jour dans toutes les corporations, il causa de la mise en application de la semaine de 40 heures dans les charbonnages.

Il fit connaître quelques points de vue susceptibles d'être mis en application et ce, après un sérieux examen par les délégués. D'autres suggestions furent également examinées.

Après examen de diverses questions de détails, la réunion prit fin vers 20 h. Malgré les bruits colportés en ville nous pouvons affirmer qu'il n'est nullement question d'un nouveau conflit dans les charbonnages et qu'il s'agit uniquement d'une réunion d'information ayant pour but de réaliser un programme pour l'application de la semaine de 40 heures.

COURS DES PIÈCES D'ARGENT
Pièces 5 fr., reprises à 6 francs
Pièces 2 fr., 1 fr., 0 fr. 50
pour leur valeur nominale
BANQUE E. MEESCHAERT
10, rue du Curé, ROUBAIX

Le Ministre de l'Education Nationale a honoré l'ouvrage d'un artiste roubaisien

Nous apprenons qu'une méthode d'éducation pianistique de M. Alphonse Seutin, professeur de piano supérieur au Conservatoire national de musique de Roubaix et président de la Fédération Nationale des Associations du personnel enseignant des Conservatoires nationaux et écoles nationales de musique de France, vient d'être honorée d'une souscription officielle du ministère de l'Education nationale (direction générale des Beaux-Arts).

Cette souscription — dont la rareté en fait le prix — est destinée à l'envoi d'exemplaires à tous les Conservatoires nationaux et écoles nationales de musique.

Les mérites particuliers de cette méthode ont déjà été signalés en termes élogieux, soulignant spécialement l'apport de conceptions neuves en matière d'éducation pianistique appelées, sans nul doute, à influencer heureusement les progrès des élèves.

USINES CORDA, rue Ampère. Couvertures, Draps, Linge de table, Mouchoirs, etc. Prix de fabrique Occas. solde. 3550

CHUTE GRAVE D'UNE SEPTUAGÉNAIRE

Au début de la soirée d'hier, vers dix-sept heures, Mme veuve Decknuydt, âgée de 77 ans, 52, rue Jules-Ferry, voulut se rendre à la cave de son habitation.

Malheureusement, elle glissa sur les marches de l'escalier et tomba au fond de l'excavation. On se porta immédiatement à son secours et M. le docteur Parmentier fut mandé d'urgence.

Après examen de la victime, le praticien conclut à une fracture probable du crâne, à une forte commotion cérébrale, de fortes contusions au côté droit de la face et de violentes contusions sur tout le corps. Devant l'état grave de la blessée, le docteur ne voulut pas se prononcer sur les suites de ses graves blessures et fit admettre la septuagénaire à l'hôpital « La Fraternité », à Roubaix, où les plus grandes réserves ont été faites quant aux suites de ce regrettable accident.

La réunion générale des Commissions des Maîtres Artisans réunis

Les Commissions des « Maîtres Artisans Réunis » se sont données rendez-vous hier, à 20 h., au siège social « La Rotonde » M. L. Tesse, Président présentat ses vœux à l'occasion de la nouvelle année, formant aussi le souhait de voir s'accroître les syndicats artisanaux groupés sous l'égide des « Maîtres Artisans Réunis » M. J. Ansart, secrétaire général, brossa l'activité des Syndicats dans le dernier trimestre écoulé, et exposa le bienfaisant programme préconisé pour l'année 1937 pour satisfaire les exigences actuelles. M. Béghin rendit compte de la gestion de la trésorerie en excellente position. Un échange de vue très fructueux suivi, alimenté par les suggestions de M. Beyls, Vice-Président et M. Bernard, Commissaire. Un ordre du jour fut voté réglementant des questions d'ordre intérieur, ainsi que le paiement des cotisations dont le coût a été fixé à 25 fr., aucun droit d'entrée ne sera perçu pour les nouveaux membres, et le service du journal sera assuré gratuitement.

M. Tesse leva la séance en faisant un vibrant appel à l'union de tous « seul moyen dit-il, d'assurer la réalisation de nos justes et légitimes revendications ».

— Ce jeudi de 14 à 19 h. permanence 15, rue Pauvrée de 19 h. 30 à 20 h. 30, 132, rue de la Vigne.

DEMAIN VENDREDI... Exposition Annuelle aux « 100.000-CHEMISES ». Nombreuses séries de chemises blanches et couleur de 19 f. 50 à 25 f. 50, d'une valeur beaucoup plus grande. Toujours les mêmes très belles qualités et des prix très bas dont il faudra profiter SUCCURSALE DE LILLE : 79 Rue Nationale.
046

Le deuxième concert de l'Association symphonique des Concerts du Conservatoire

Le lundi 11 janvier, à 20 h. 30, salle Pierre Destombes, aura lieu le second concert de la saison et consacré à la Musique Russe.

La Russie a donné au monde musical de la seconde moitié du 19e siècle, le spectacle émouvant et rare d'une poignée de cinq musiciens, corrigeant le destin de l'art par leur alliance indéfectible et téméraire. Balakireff, César Cui, Moussorgski, Borodine et Rimsky-Korsakoff, cinq musiciens jeunes, inexpérimentés raillés, méprisés, riches seulement d'espérances et des vérités qu'ils croyaient tenir, ont, par leur décision et leur foi, détourné le courant des âmes et accompli le miracle lumineux d'une renaissance artistique que l'on n'espérait plus.

Parmi ces cinq compositeurs, l'association a choisi pour son programme : « Sadko », poème symphonique et l'éblouissant « Capriccio Espagnol » de Rimsky-Korsakoff, de Borodine, les fameuses « Danses Polovstiennes » tirées de l'opéra le « Prince Igor ».

Ajoutons que le merveilleux violoniste L. Zighéra, soliste des grandes associations symphoniques d'Europe, prêtera son concours à ce concert, où il interprétera avec l'orchestre la « Symphonie Espagnole » de Lalo et diverses pièces pour violon et piano de Schumann, Mozart, etc...

LA FIN DE LA GRÈVE AUX ÉTABLISSEMENTS HENRY TERNYNCK ET FILS

Nous avons exposé, depuis le 23 septembre écoulé que dure la grève des établissements Henry Ternynck et fils, boulevard de Fourmies, à Roubaix, les divers incidents qui marquèrent, ce conflit qui mit en butte, les partisans de la grève et ceux désirant la reprise du travail. Une tentative fut faite le 28 octobre mais en vain, les ouvriers occupant l'usine s'opposant à la rentrée des travailleurs.

Pourtant, le 17 novembre, la situation se présentait sous un autre jour et la reprise générale fut décidée. Malheureusement le personnel de la filature refusa de reprendre le cours de ses occupations, tandis que celui du tissage reprenait place aux métiers. Depuis cette date, les bâtiments de la filature étaient réoccupés et toute activité suspendue dans cette branche.

De nombreuses entrevues eurent lieu depuis, bien inutilement d'ailleurs puisque les parties en cause restèrent sur leurs positions. Toutefois, cette situation ne pouvait s'éterniser et, à la suite d'une entrevue qui eut lieu mardi dernier à la Préfecture du Nord, une importante réunion se déroula hier matin, à « La Paix », boulevard de Belfort, à l'issue de laquelle il fut procédé à un vote en vue de décider la reprise du travail.

Les résultats furent les suivants. Votants 70 ; pour la reprise, 35 ; nuls, 30 ; abstentions, 5. De par le résultat, il fut décidé d'interrompre la grève et de reprendre le travail le plus tôt possible. Dès que cette décision fut connue, nous avons reçu les communiqués suivants :

DU COMITÉ DE GRÈVE

« La grève de la filature Ternynck, boulevard de Fourmies s'est terminée hier mercredi.

» Le Comité de grève a demandé aux grévistes de reprendre le travail. La question de l'arbitrage pour les licenciements reste posée devant M. le Préfet du Nord.

» Les délégués demandent aux travailleurs du textile de poursuivre leur aide financière afin de permettre de continuer à secourir les victimes de leur conflit et celles des grèves textiles de ces derniers temps. »

DE LA COMMISSION INTERSYNDICALE PATRONALE

La Commission intersyndicale Patronale de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing nous communique :

« La filature de laine des Etablissements Henry Ternynck et Fils, boulevard de Fourmies à Roubaix, était en grève depuis le 23 septembre dernier par suite de licenciements d'ouvriers. Le reste du personnel ayant manifesté le désir de reprendre le travail, la Filature sera remise en marche vendredi 8 janvier, à l'heure habituelle. C'est la dernière grève qui durait encore dans l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing. »

UN GESTE DE SOLIDARITÉ

Comme les ouvriers licenciés ne seront pas repris, les travailleurs ont décidé, d'un commun accord, de verser toutes les semaines, une cotisation qui permettra de former un fonds de caisse destiné aux ouvriers congédiés et toujours sans travail actuellement.

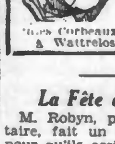
LA CÉLÉRINE
supprime les
DOULEURS
Grippe Névralgies
Fièvres, Courbatures
Rhumatismes
En cachets
ou en poudre : 8 frs
... Corbeaux Willot à Rbx Dobritz à Wattrelos, et toutes pharmacies
3524

La Fête du Cercle Militaire

M. Robyn, président du Cercle militaire, fait un appel près des officiers pour qu'ils assistent nombreux, en uniforme, au bal de samedi.

Il compte sur leur présence pour l'entrée du général Leroy, commandant la région, présidera la fête.

Le général arrivera à 22 h. 30, accompagné de son chef d'état-major.

M. Carles, préfet du Nord, arrivera également vers 22 h. 30, accompagné de Mme Carles.

Se munir de cartes près de M. Jean Desruelles, au Cercle de l'Industrie, 7, Grand Rue.

AVIS IMPORTANT AUX ÉTRANGERS

Les étrangers possesseurs d'une carte périmée ou d'un récépissé délivré avant le 1er avril 1935, dont les noms commencent par les lettres A, B, sont invités à se présenter à la Mairie, Service des Etrangers, jusqu'au 9 janvier inclus, pour demander le renouvellement de leur titre de séjour périmé.

Ceux dont les noms commencent par la lettre C et suivantes, seront convoqués ultérieurement, par la même voie.

Les étrangers mariés devront présenter la carte d'identité de leur conjoint. Ceux dont la femme est française devront en apporter la preuve.

MALADIES DE LA PEAU
Guérison par malade chez lui
Dr Verhaeghe. Pharm du Trichon. Rx

EN FAISANT SON MÉNAGE

Vaquant à ses occupations quotidiennes, Mme Lucienne Spittails, 24 ans, demeurant 87, rue Archimède, Cour Caulier, 5, perdit brusquement l'équilibre et tomba lourdement sur le carrelage de la cuisine. Dans sa chute, elle se fractura l'humérus droit et M. le docteur Descarpentries, qui lui prodigua les premiers soins, délivra un bulletin d'admission à l'hôpital « La Fraternité ». Son état n'est pas inquiétant.

UNE SOIRÉE D'ART A L'AMICALE PHOTO

La Société Photographique commencera le cycle de ses séances hebdomadaires, par une soirée publique d'un éclat exceptionnel. Le Comité a, en effet, pour cette séance, fait appel au talentueux conférencier qu'est M. Paul Bertrand, bien connu des Roubaisiens. Sa causerie, agrémentée de projections, aura pour sujet : « Loisirs photographiques à travers la France ». Cette soirée sera donnée au siège, 181, Grand Rue, vendredi 8, à 20 h. 30.

POURQUOI HÉSITER ?
La fortune peut vous sourire
PRENEZ SANS TARDER UN BILLET DE LA LOTERIE DE LA PRESSE DU NORD

EXONÉRATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La Chambre de Commerce nous communique :

« L'article 35 de la loi de finances du 13 juillet 1925, qui a institué la taxe d'apprentissage, dispose que des exonérations pourront être accordées aux assujettis en considération des dispositions prises par eux en vue de favoriser l'enseignement technique et l'apprentissage, soit directement, soit par l'intermédiaire des chambres de commerce.

» Les subventions et allocations versées en 1936 par la Chambre de commerce de Roubaix aux écoles professionnelles, aux œuvres postscolaires, etc... se sont élevées à 25.338 fr. 75. Sur cette somme, 22.044 fr. 70 proviennent des centimes additionnels à la patente, dont ils représentent 4,30 %.

» En conséquence, les redevables de la taxe d'apprentissage de la circonscription de la Chambre de Commerce de Roubaix pourront, en 1937, faire valoir une exonération égale à 4,30 % de la somme versée par eux en 1936, au titre des centimes additionnels à la patente pour frais de bourse et de chambre de commerce. »

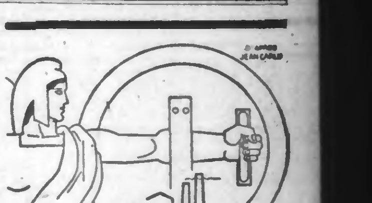
EMPRUNT NATIONAL
L'OR THÉSAURISÉ
PERD INTÉRÊTS ET REVENUS
FREINE LA VIE ÉCONOMIQUE
L'OR EN CIRCULATION
ASSURE
INTÉRÊTS ET PLUS-VALUE
ACTIVE LA
RENAISSANCE ÉCONOMIQUE
DE LA NATION
SOUSCRIVEZ
A L'EMPRUNT NATIONAL
PRIME DE REMBOURSEMENT
40 FRANCS POUR 100 FRANCS
INTÉRÊT 3 ½ % ET 4 %
TOUS LES PRIVILÈGES FISCAUX
ACCORDÉS AUX FONDS D'ÉTAT

Avec l'AUTOBRASSEUR on réussit toujours sa boisson de ménage Sa fabrication est permise par la Loi et ne nécessite ni déclaration ni paiement d'aucun droit
292

Arrestation d'un jeune vaurien

Nous avons relaté, en son temps, les malversations commises en notre ville par le jeune Alfred Pavot, né le 22 novembre 1915, à Ardoye (Belgique) qui était en fuite près d'un mois et que l'on supposait être réfugié en territoire belge.

Ce jeune homme, occupé en qualité de commis boucher à Anvers, avait fuit avec la bicyclette de son patron et chercha un refuge en France. C'est alors qu'il commit un délit d'abus de confiance, et fut confié au Patronage de relèvement du Buisson d'où il s'évada pour retourner en Belgique. Il signala son passage par de nombreux méfaits, vols et abus de confiance.

Se sentant poursuivi, il revint à Lille et sollicita gîte et couvert au Patronage du Buisson. Dernièrement, il était employé comme garçon livreur chez une boulangère de la rue de l'Ermitage. Un jour, il disparut à nouveau en omettant de verser le montant des encaissements journaliers, plusieurs centaine de francs et la machine servant à faire les courses.

C'est en voulant vendre la machine avec la complicité d'un de ses amis qu'il put être repéré. L'enquête permit d'établir qu'il s'était rendu coupable de divers vols de bicyclettes et abus de confiance. Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui mais, craignant pour sa liberté, il prit le large et crut trouver l'impunité en Belgique. Il avait mal calculé car il fut mis en état d'arrestation hier, aux environs de Tournai.

Comme il est sujet belge et qu'il a commis de nombreux méfaits dans son pays natal, il sera poursuivi de l'autre côté de la frontière et ne sera très certainement pas extradé.

UN BÉCANIER PRÉCOCE

Ces jours derniers plainte pour vol de sa bicyclette était déposée par un sujet polonais Franciack Lacek, 42 ans, manœuvre, demeurant en garni, 41, rue de Rome.

Par suite de l'enquête menée par les inspecteurs de sûreté Achille Nisse et Henri Dubois, il a été établi que le vol avait été commis par un jeune compatriote de la victime, Stanislas B..., 14 ans. Le malfaiteur en herbe a été mis en état d'arrestation pour être conduit devant M. le Procureur de la République à Lille. Toutefois, vu son jeune âge et un état de santé peu florissant, il fera certainement l'objet d'un examen avant qu'une décision soit prise à son sujet.

UNE AFFAIRE DE COUPS

Plainte pour coups a été déposée par M. Marcel Leclercq, 27 ans, demeurant 214, boulevard de l'Egalité à Tourcoing, contre Marcel Vergoujanne, 30 ans,